



## DÉLIBÉRATION n° 2022 – 15

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2022

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 13 juin 2022 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

#### **Approuve le compte-rendu de la séance du 28 février 2022**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée par visioconférence, le 13 juin 2022

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

  
**PARC NATIONAL  
DE LA VANOISE**  
135, Rue du Docteur Julliand  
73000 CHAMBERY  
FRANCE

